

Soutien à l'habitat participatif



Nantes Métropole

Virginie CHAHINE

Direction Habitat – Service PLH, Observatoire et peuplement
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9
Tel : 02 40 99 48 40

virginie.chahine@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Défini par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, l'habitat participatif relève d'une démarche citoyenne de co-construction qui permet à des personnes de s'associer afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, et d'assurer la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants.

Nantes Métropole a lancé deux initiatives métropolitaines pour l'habitat participatif sous forme d'appels à manifestation d'intérêt, dans le cadre de la politique du logement abordable, avec la volonté d'une accessibilité au plus grand nombre y compris en locatif social.

Cette reconnaissance de l'habitat participatif au service de l'atteinte de nos objectifs de mixité et de renforcement du lien social a été actée lors de la modification du PLH en février 2016 puis confirmée avec l'adoption du PLH 2019-2025.

D'où le choix d'impliquer les bailleurs sociaux, coopératives, entreprises de l'économie sociale et solidaire, et les aménageurs publics en s'appuyant sur leur savoir-faire, leur capacité à innover et accompagner des collectifs.

Nantes Métropole fait à ce titre partie du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif (RNCHP).

TYPE D'AIDE

Pour les projets portés par les bailleurs et coopératives et qui font appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du collectif, Nantes Métropole apporte une aide forfaitaire de 10 000 €.

Nantes Métropole subventionne également directement l'association représentant le réseau Habitat Participatif France sur son territoire (l'Echo-habitants).

Par ailleurs, Nantes Métropole assure l'accompagnement rapproché des projets d'habitat participatif, qu'ils soient portés en autopromotion par des groupes d'habitants ou par des opérateurs professionnels, et œuvre à l'identification des leviers pouvant en faciliter la mise en œuvre opérationnelle sur son territoire.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Plusieurs communes de Nantes Métropole sont concernées :
<https://metropole.nantes.fr/habitat-participatif>

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Principalement les ménages éligibles à l'accession, accession abordable ou au locatif social

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

40 000 € pour des projets portés par les bailleurs sociaux ou coop d'HLM.

